



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 23 mai 2018

Irrigation – limitation des prélèvements sur le bassin de la Charente Amont

Pour le bassin de la Charente :

Considérant les propositions de mesures préventives proposées par Cogest'Eau et les mesures piézométriques relevées ; la préfète a signé un arrêté le 23 mai 2018, portant limitation au taux hebdomadaire de 5 % des prélèvements en nappe rattaché à l'indicateur de la Bonnardelière sur le bassin de la Charente Amont **à compter du jeudi 24 mai 2018, 8h** jusqu'au 14 juin 2018 minuit.

Contact presse

Guénaël CAMPAN - Service de Communication Interministérielle – Préfecture de la Vienne – guenael.campan@vienne.gouv.fr – 05.49.55.70.09

www.vienne.gouv.fr



www.facebook.com/Prefet86



twitter.com/Prefet86